

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES  
Séance du 28 janvier 2014 – Salle des Fêtes à Bussang**

-----

L'an deux mille quatorze, le vingt huit janvier, à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges se sont réunis à la Salle des Fêtes de Bussang sur convocation adressée par Monsieur Stéphane TRAMZAL, Président.

**PRESENTS :**

Commune de Bussang : MM Alain VINEL, Patrick HANS, François ROYER

Commune de Saint Maurice sur Moselle : MM Philippe SPILLEBOUT, Mathieu FERBACH

Commune de Fresse sur Moselle : MM et Mme Dominique PEDUZZI, Claude BABEL, Laurence BOTTON

Commune de Le Ménil : MM Jean Claude COME, Jean François VIRY

Commune du Thillot : MM et Mmes Yves CERESA, Jean Paul LOUIS, Christian PEDUZZI, Sonya BASSINET, Marie Hélène LOMBARD, Jacqueline MARSOT

Commune de Ramonchamp : MM et Mme François CUNAT, André DEMANGE, Odile MARCHAL

Commune de Ferdrupt : M Daniel DIDIER

Commune de Rupt sur Moselle : MM et Mmes Stéphane TRAMZAL, Jean Marc TISSERANT, Didier VINCENT, Brigitte FOPPA, Marie Madeleine LABREUCHE

**ABSENTS OU EXCUSES :**

Commune de Rupt sur Moselle: M Jacques BELLINI qui donne pouvoir à Mme Marie Madeleine LABREUCHE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M Patrick HANS

**SECRETAIRES ADJOINTS** : Mme Karine REY, M Yannick POIROT

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de votants : 26

Avant de débiter la séance, Monsieur le Président procède à l'appel des Conseillers et remercie M. Alain VINEL, Maire de Bussang, d'accueillir le Conseil Communautaire et lui passe la parole.

M. Alain VINEL souhaite la bienvenue aux Conseillers Communautaires, espère que cette réunion sera fructueuse et enrichissante pour tous.

Le quorum est atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

La convocation a été adressée le 21 janvier 2014, avec l'ordre du jour suivant :

Validation Compte rendu séance du 17 décembre 2013.

- **DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEMES**, *Aménagement du territoire (8-4)*  
N° 01 Etude Projet de Territoire, Validation  
N° 02 Etude Plan de Paysage, Validation
- **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**, *Intercommunalité (5-7)*  
N° 03 Modification Statuts SMD.

\*\*\*\*\*

### **VALIDATION COMPTE RENDU SEANCE DU 17 DECEMBRE 2013**

Monsieur le Président indique que ce compte rendu a été envoyé avec la convocation.

Pas de remarque. Le compte rendu de la séance du conseil communautaire du 17 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### **ETUDE PROJET DE TERRITOIRE DE DEVELOPPEMENT DURABLE - VALIDATION**

Monsieur le Président rappelle le déroulement de cette étude.

Depuis le 29 janvier 2013, la Communauté de Communes maître d'ouvrage de ce projet en concertation avec les Communes membres, les habitants, les partenaires locaux, financiers.... ont travaillé sur sa construction dans un esprit agenda 21. Des ateliers de concertation ont été organisés à partir du mois de mai 2013 jusqu'au mois de novembre dernier.

Le conseil communautaire a validé la stratégie de ce projet lors de sa séance du 17 septembre dernier.

Ce projet de territoire a été élaboré sur la base de 63 enjeux de développement durable identifiés lors de la phase diagnostic. Ces enjeux s'intéressent tant aux problématiques économiques, sociales, sociétales, qu'environnementales. Ce projet de territoire vise de manière globale à l'amélioration de l'attractivité du territoire et donc à son développement économique et social.

Il précise que cette démarche s'est déroulée en plusieurs phases :

Phase 1 : Etat des lieux du territoire communautaire

Phase 2 : Diagnostic territorial

Phase 3 : Objectifs et axes stratégiques

Phase 4 : Plan d'actions

Phase 5 : Présentation du document de projet puis modifications

Restitution finale et validation

On ne dénombre pas moins de 15 réunions durant l'année 2013 : ateliers de concertation, réunions du comité de pilotage, ateliers d'échanges.....

Monsieur le Président précise que certains projets d'investissements Communaux ou Intercommunaux concernent le Département sous réserve que la Communauté de Communes

réponde aux conditions d'éligibilité, à savoir l'élaboration du projet de territoire et du schéma de services.

Il informe l'assemblée que la prochaine étape sera, si le conseil communautaire valide le projet présenté ce soir, une reconnaissance par le Ministère en charge du développement durable.

Une présentation détaillée (*Power Point d'environ 45 minutes*) du rapport est faite par Mme Pauline ANNE du Bureau d'Etudes AD3e Conseils.

Monsieur le Président remercie Mme Pauline ANNE pour cette présentation et demande à l'assemblée s'il y a des questions ou des remarques.

M Yves CERESA rappelle que la Communauté de Communes a abandonné la compétence tourisme, il se demande comment la collectivité pourrait travailler sur l'objectif 6 « Accompagner et structurer un tourisme responsable ». De plus, il indique que cet objectif n'a aucune action d'inscrite.

Concernant la déviation du Thillot (Objectif 9), cela fait 20 ans que les élus se battent pour ce projet. Pour le culturel, il souligne qu'aucune action n'est mentionnée pour le maintien des médiathèques du Thillot et de Ferdrupt.

Pour toutes ces actions, il souhaiterait que des propositions et des actions chiffrées soient notées dans ce document.

Il estime que la finalité de cette étude est pénalisée par l'absence de chiffrage des actions.

Monsieur le Président répond que cette étude est le fruit d'un travail en concertation avec les différents élus et la population. Il rappelle que ce document a été validé lors de la dernière réunion du comité de pilotage en date du mois de novembre dernier et que le chiffrage ne fait pas partie du cahier des charges.

Il précise que la réussite passe par le transfert de compétences entre les Communes et la Communauté de Communes avec transfert de la fiscalité. Ce ne sera pas facile, mais si tous les élus jouent le jeu de l'intercommunalité, tout le monde aura à y gagner.

M Yves CERESA rappelle seulement, en assistant à tous les vœux des Communes du Canton, qu'il n'y a pas de parité des finances communales sur le Canton. Certaines communes assument des charges importantes pour le fonctionnement de services bénéficiant à tous. C'est un problème récurrent. Une fusion totale des collectivités serait, selon M Yves CERESA, la meilleure des solutions.

Monsieur le Président rappelle que ce document est une trame des orientations à suivre pour le territoire communautaire, il précise que le chiffrage des actions devra être réalisé et discuté par le nouvel exécutif lors du vote des budgets 2014 et suivants.

M Dominique PEDUZZI rappelle que cette étude est le fruit d'un an et demi de travail : construction du cahier des charges, demandes de subventions, demandes d'accords techniques, passation du marché, choix du prestataire... Le lancement de cette étude avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013 a permis d'éviter que ce dossier soit repoussé à cause de la proximité des élections.

Il rappelle que ce travail de concertation a mobilisé largement la population et les élus du Canton. Bien entendu, quelques points peuvent sembler utopiques, charge aux élus qui viendront par la suite, de reprendre le document et de fixer les priorités.

Il rappelle que ce projet est établi pour les 5 à 8 ans à venir.

Il souhaite préciser que sans ce projet de territoire, l'accès à un certain nombre de subventions départementales, régionales voire européennes est fermé.

M Dominique PEDUZZI souhaite souligner l'implication de l'Etat et du Conseil Général des Vosges tant au niveau du cofinancement, que de la participation technique dans toutes les étapes et surtout une participation de ces différents partenaires à la majorité des réunions.

Il souligne que le choix du projet de territoire sous un format agenda 21, permettra d'atteindre ou de discuter avec les financeurs ou cofinanceurs qui pourraient intervenir sur le territoire sur des sujets qui ne seraient peut être pas accessibles.

M Dominique PEDUZZI précise que 120 à 150 personnes ont gravité autour de ce projet, il souhaite saluer leur participation.

C'est une première étape qui se termine aujourd'hui, ce document doit vivre et espère que cela apportera à notre territoire un peu plus de soutien au travers des investissements des différentes institutions.

Monsieur le Président remercie M Dominique PEDUZZI d'avoir apporté ces précisions sur le montage administratif, technique et financier de ce projet.

M Patrick HANS précise que pour faciliter l'action future, il aurait été souhaitable d'enrichir cette réflexion en hiérarchisant (*en termes d'importance et d'urgence*) ces actions.

Mme Pauline ANNE répond que ce projet de territoire a vocation à vivre, il est nécessaire de prioriser les actions d'où l'outil de suivi mis en place.

M François CUNAT indique que l'étude a le mérite d'exister, c'est un document sur lequel les élus peuvent travailler. Il aurait souhaité que ces actions soient séparées par compétences communales et intercommunales. Cette étape de hiérarchisation et de priorisation devra être faite rapidement.

Il donne l'exemple de la filière bois : cette action relève-t-elle de la compétence de la CCBHV.

Un point positif, les Communes qui engageront des actions pourront s'appuyer sur ce projet de territoire et obtenir des aides financières qu'elles n'avaient pas auparavant.

Dans les prochaines années, avec le renouvellement des mandats, un certain nombre de choses pourra se faire.

Il souligne que le pouvoir contributif des gens diminue, que les aides communales ou intercommunales n'augmentent pas, c'est une question essentielle à se poser lors de la priorisation des actions.

Il rappelle que plusieurs études (*ex. étude sur les berges de la Moselle*) ont été engagées et financées, mais n'ont jamais abouti à des réalisations concrètes, faute de moyens. Il espère que celle-ci ne restera pas au stade d'étude.

Monsieur le Président précise que toutes ces actions ne pourront être engagées en même temps, elles devront bien évidemment être priorisées. Ce travail devra être fait par le nouvel exécutif.

M François ROYER pense qu'il est indispensable de se donner des objectifs d'abord, puis de chiffrer les actions et de se donner les moyens de les réaliser. Il ne veut pas que la CCBHV s'en tienne à une logique comptable, comme ce fut le cas pour le tourisme.

M Patrick HANS abonde dans le même sens et rappelle qu'il est essentiel de se donner les moyens d'investir pour préparer l'avenir.

M Jean Claude COME demande des précisions sur l'action '*mutualiser les moyens matériels et humains publics existants sur le territoire*' et notamment sur le périmètre.

Monsieur le Président répond que le périmètre concerné est celui de la CCBHV.

Pour l'objectif 3, M Jean Claude COME estime que cette action est une ligne de conduite obligatoire dans les travaux des élus.

Il signale que la rédaction du document est optimiste voire trompeuse : « *le projet de territoire décliné en 4 axes, 14 objectifs et 18 premières actions à mettre en œuvre dans les 3 à 5 ans à venir* ».

Il précise que tout ne pourra pas être réalisé, et surtout pas dans ce délai.

M Patrick HANS ajoute que cette étude est un gage de cohérence de l'action intercommunale, à même de convaincre des partenaires.

Monsieur le Président demande que la formulation sur la durée soit modifiée.

M Alain VINEL rappelle que c'est un projet, les 18 actions ne seront pas faites en 5 ans ; de plus, d'autres actions pourront émerger et devenir prioritaires par rapport aux actions inscrites.

Pas d'autre remarque, le projet de délibération est présenté par Monsieur le Président.

**DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES – Aménagement du territoire (8-4)**  
**N° 01/2014 – ETUDE PROJET DE TERRITOIRE**

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que ce projet de territoire, réalisé avec le concours du Cabinet AD3E Conseils, fixe les orientations à suivre pour le territoire communautaire.

En effet, ce projet est le fruit d'une très large consultation des acteurs économiques, institutionnels, associatifs et surtout des citoyens.

Afin de recueillir ces avis, 4 groupes de travail se sont tenus de mai à septembre 2013. Ces réunions ont permis aux participants d'apporter leur concours au projet. Un comité de pilotage ad hoc s'est réuni 5 fois pour valider les objectifs et les actions.

Monsieur le Président rappelle que la stratégie a été validée par le conseil communautaire en date du 17 septembre dernier.

Considérant la présentation de l'Etude complète du Projet de Territoire, établie par le Bureau d'Etudes AD3E Conseils qui est composée de 4 axes, 14 objectifs et 18 actions :

- Axe 1 : Bien vivre pour tous des bas et des hauts ;
- Axe 2 : Etre dynamique aujourd'hui et demain ;
- Axe 3 : Aménager durablement pour l'Habitat et le Cadre de vie ;
- Axe 4 : Assurer l'Equilibre entre Hommes et Nature ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

VALIDE le projet de territoire dans son ensemble ;

PRECISE que le document de présentation est joint à la présente délibération ;

RAPPELLE qu'il appartient au Conseil Communautaire de définir les priorités et les moyens alloués à ce projet ;

SOULIGNE qu'un bilan annuel des actions sera présenté chaque année ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

\*\*\*\*\*

M Alain VINEL demande à Monsieur le Président s'il est possible de faire parvenir les comptes-rendus des séances communautaires directement aux Mairies.

Monsieur le Président prend note de cette demande et signale qu'à compter de ce jour, les comptes-rendus seront envoyés aux élus ainsi qu'aux Mairies.

\*\*\*\*\*

**ETUDE PLAN DE PAYSAGE - VALIDATION**

Comme pour l'étude projet de territoire, Monsieur le Président rappelle le déroulement de cette étude.

Après plusieurs mois d'étude et une vingtaine de réunions de concertation, un programme de travail a été élaboré pour soutenir les actions en faveur des paysages de qualité.

Le plan de paysage est un outil d'aide à la décision, non opposable aux tiers. Il est la transcription d'un projet de devenir du paysage, commun à tous les acteurs et utilisateurs de l'espace.

Il vise à anticiper l'évolution paysagère d'un territoire pour préserver son identité et valoriser ses atouts.

Les thématiques abordées sont :

- Aménagement de l'espace,
- Urbanisme : enrayer la consommation anarchique de l'espace,
- Espaces agricoles, forestiers, bâtis, infrastructures
- Biodiversité, Milieux

Monsieur le Président précise que cette étude a représenté pas moins de 25 réunions.

Il rappelle que celle-ci s'est déroulée en 3 phases : un diagnostic, une phase orientation et enfin une phase opérationnelle.

Il rappelle que ce plan de paysage, permettra d'obtenir des aides par le conseil général des Vosges pour l'appui au maintien et à la reconquête agricole des paysages ouverts. Ces aides varient de 50 % sur du terrain privé à 80 % sur terrain public.

Une présentation détaillée (*Power Point d'environ 45 minutes*) du rapport est faite par Mme Georgette TACQUARD du Bureau d'Etudes DAT Conseils.

Monsieur le Président remercie Mme Georgette TACQUARD pour cette présentation et demande à l'assemblée s'il y a des questions.

M Dominique PEDUZZI précise, comme pour le projet de territoire, que cette étude est le fruit d'un an et demi de travail pour la collectivité. Pour le bureau d'études, ce rapport a été élaboré en 12 mois, normalement la durée d'une telle étude est estimée de 14 à 16 mois.

Si la Communauté de Communes décide d'élargir cette étude aux 5 autres Communes de la CC, il faudra faire attention au délai de réalisation.

Il souhaite rappeler que le Conseil Général des Vosges a accompagné la Communauté de Communes tout au long de la démarche.

Au départ, ce plan de paysage avait été imaginé pour les Communes de Bussang, Saint Maurice sur Moselle et Fresse sur Moselle, pour conforter les études des PLU.

Sur la Commune de Fresse sur Moselle, une étude paysagère a déjà été faite dans les années 70-80, cette étude a servi notamment pour l'aménagement de la Colline de Fresse, pendant quasiment 25 ans.

Il indique que c'est un outil de développement pour le territoire.

Monsieur le Président remercie M Dominique PEDUZZI d'avoir apporté ces précisions et rappelle que la Région Lorraine a également financé cette étude.

M Alain VINEL indique que cette étude est très intéressante surtout avec la fermeture de plus en plus rapide des paysages. Il s'agit d'un enjeu important pour Bussang, Commune touristique.

Pour le monde agricole, il est important de savoir que, grâce à cette étude, les agriculteurs pourront bénéficier de certaines aides.

M Philippe SPILLEBOUT précise que cette étude complète les réflexions des élus et servira à engager des actions. Cette connaissance au niveau du plan de paysage a énormément apporté aux élus de la Commune de Saint Maurice.

Pas de remarque, le projet de délibération est présenté par Monsieur le Président.

**DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES – Aménagement du territoire (8-4)**  
**N° 02/2014 – ETUDE PLAN PAYSAGE**

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que ce Plan de Paysage, réalisé avec le concours du Cabinet DAT CONSEILS, fixe les orientations d'un plan de référence paysager pour le territoire communautaire.

Il précise que le plan de paysage est un outil d'aide à la décision, non opposable aux tiers. Il est la transcription d'un projet de devenir du paysage, commun à tous les acteurs et utilisateurs de l'espace.

Il vise à anticiper l'évolution paysagère d'un territoire pour préserver son identité et valoriser ses atouts.

Ce projet est le fruit d'une très large consultation des acteurs économiques, institutionnels, associatifs et surtout des citoyens. Afin de recueillir ces avis, 3 ateliers d'échanges se sont tenus de novembre à décembre 2013. Ces réunions ont permis aux participants d'apporter leur concours au projet. Un comité de pilotage ad hoc s'est réuni 3 fois pour valider les objectifs et les actions. Deux réunions publiques ont eu lieu en octobre 2013 et janvier 2014 et le diagnostic ainsi que les stratégies ont été présentées au Conseil Communautaire ainsi qu'aux Conseils Municipaux de Bussang, Saint Maurice sur Moselle et Fresse sur Moselle ;

Considérant la présentation de l'Etude complète du Plan de Paysage, établie par le Cabinet DAT Conseils qui est composée de 5 objectifs et de 17 actions :

- Objectif 1 : Valoriser les patrimoines paysagers
- Objectif 2 : Mettre en valeur les paysages agricoles et forestiers
- Objectif 3 : Renforcer la qualité des Paysages bâtis
- Objectif 4 : Améliorer la qualité de la découverte et en tirer parti pour le tourisme
- Objectif 5 : Accompagner et animer les projets

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

VALIDE le plan de paysage dans son ensemble ;

PRECISE que le document de présentation est joint à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président remercie Mme Georgette TACQUARD pour cette présentation et souhaite que les prochains élus envisagent d'élargir cette étude aux cinq autres Communes.

\*\*\*\*\*

**MODIFICATION STATUTS SMD**

Par délibération n°2013-707 en date du 19/12/2013, le Comité Syndical du SMD a validé la modification de ses statuts.

Les collectivités adhérentes ont 3 mois pour délibérer ; à défaut, la décision du Conseil serait réputée favorable.

Cette modification porte sur la représentativité. La CCBHV aura désormais 2 délégués au lieu de 3. Les compétences sont également réécrites, notamment s'agissant des politiques de prévention, des relations avec les éco-organismes et de la valorisation de la collecte sélective (pages 4 et 5 de la note de synthèse du SMD).

Monsieur le Président demande à M Daniel DIDIER de présenter cette réforme.

M Daniel DIDIER présente à l'assemblée la proposition de modification des statuts du SMD, elle porte sur :

- le changement des collectivités adhérentes,

- le changement du siège qui est désormais au 11 rue Gilbert Grandval à Epinal
- le changement de représentativité,
- quelques modifications dans les compétences :
  - ajout du tri des déchets valorisables,
  - mise en place et gestion des plans et programmes de communication et de prévention,
  - gestion des contrats des éco-organismes et des filières de reprise

Il précise que ces modifications ont été adoptées à l'unanimité par le SMD lors de sa séance du 19 décembre 2013.

M Daniel DIDIER en profite pour informer l'assemblée des principaux tonnages du service déchets de la CCBHV pour l'année 2013 :

OMR	2187 tonnes (-37 %)
TOUT VENANT DECHETERIE	1265 tonnes (+9 %)
COLLECTE EMBALLAGES HORS VERRE	1250 tonnes (estimation) (+ 45 %)
COLLECTE DU VERRE	900 tonnes (estimation) (+ 9 %)

Pas de remarque, le projet de délibération est présenté par M Daniel DIDIER.

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE, Intercommunalité (5-7)**  
**N° 03/ 2014 MODIFICATION STATUTS SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DES DECHETS MENAGERS (SMD).**

Vu l'arrêté préfectoral n°316/95 du 21 septembre 1995 portant sur la création du Syndicat Mixte pour la Gestion des Déchets Ménagers ou Assimilés dans le Département des Vosges ;

Vu l'arrêté préfectoral n°323/2009 du 05 février 2009 portant modification des statuts du Syndicat Mixte pour la Gestion des Déchets Ménagers ou Assimilés dans le Département des Vosges;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-17 et L5211-20;

Afin de compléter le périmètre des compétences du Syndicat et de sa nouvelle représentativité, le Syndicat Mixte pour la Gestion des Déchets Ménagers propose une procédure de modification statutaire selon le projet présenté;

Une lecture des projets de statuts est proposée;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

ACCEPTE les modifications statutaires relatives aux compétences et à la représentativité du Syndicat ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président informe l'assemblée que le prochain conseil communautaire aura lieu le 25 février 2014 à la salle du Domino à Saint Maurice sur Moselle.

Fin de la séance à 22 h 41

Le Président,

Stéphane TRAMZAL



le secrétaire de séance,

Patrick HANS